



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles**

Le lundi 2 juin 2014 — Vol. 44 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles**

Le lundi 2 juin 2014 — Vol. 44 N° 1

Table des matières

Élection de la présidente, Mme Nicole Léger	1
Élection du vice-président, M. Norbert Morin	1

Intervenants

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée
Mme Nicole Léger, présidente de la commission

M. Guy Leclair
M. Norbert Morin

Le lundi 2 juin 2014 — Vol. 44 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

(Quinze heures trente minutes)

Le Président (M. Chagnon) : Alors, ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, et de l'énergie, et des ressources naturelles ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement.

Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection de la présidente, Mme Nicole Léger

Je suis prêt à recevoir des propositions pour un poste de président.

M. Leclair : ...la députée de Pointe-aux-Trembles soit élue présidente de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

Le Président (M. Chagnon) : Êtes-vous sûr?

M. Leclair : Convaincu.

Le Président (M. Chagnon) : Bon, parlez-moi de ça. Et, Mme la députée, êtes-vous d'accord?

Mme Léger : Très d'accord.

Le Président (M. Chagnon) : Bon, c'est une bonne chose. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Alors, je déclare donc Mme la députée de...

Une voix : Pointe-aux-Trembles.

Le Président (M. Chagnon) : ...Pointe-aux-Trembles...

Une voix : ...

Le Président (M. Chagnon) : ... — j'ai de la misère avec bien des affaires aujourd'hui — élue présidente de la Commission de l'agriculture... est élue présidente de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et je vous cède immédiatement le siège.

Élection du vice-président, M. Norbert Morin

La Présidente (Mme Léger) : Merci, M. le Président. Alors, je suis prête à recevoir des propositions pour le poste de vice-président.

Une voix : Mme la Présidente, félicitations pour votre élection.

La Présidente (Mme Léger) : Merci.

Une voix : Conformément à l'article 134 du règlement, je propose que notre cher député de Côte-du-Sud soit élu vice-président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

La Présidente (Mme Léger) : Je pense que vous avez l'air content, M. le vice-président.

Une voix : ...

La Présidente (Mme Léger) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Une voix : Non.

Des voix : Oui.

La Présidente (Mme Léger) : Adopté. Merci. C'est parce qu'on est enregistrés, hein, il faut quand même... Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme Léger) : Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme Léger) : Je déclare donc le député élu vice-président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

M. Morin : Merci beaucoup, mesdames messieurs.

La Présidente (Mme Léger) : Je lève la séance. Et la commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 15 h 33)